

DOCUMENT DE RÉFLEXION ICOMOS

**Évaluations de propositions d'inscription au
Patrimoine Mondial concernant
les sites associés aux mémoires de conflits
récents**



Sommaire

1. *Raisons du document de réflexion*
 2. *Contexte*
 3. *Définir des conflits récents et des sites associés à la mémoire*
 4. *La Convention du patrimoine mondial et les sites associés aux mémoires de conflits récents*
 5. *Questions soulevées par des sites associés aux mémoires de conflits récents concernant la Convention du patrimoine mondial*
 6. *Sites inscrits, proposés pour inscription et figurant sur les listes indicatives, qui sont associés aux mémoires de conflits récents*
 7. *Enjeux de l'évaluation de sites associés aux mémoires de conflits récents*
 8. *Conclusions et recommandations*
- Annexes Informations détaillées sur des sites inscrits, proposés pour inscription et figurant sur les listes indicatives, qui sont associés aux mémoires de conflits récents*

1. Raisons du document de réflexion

En réponse aux questionnements selon lesquels, dans un avenir proche, un certain nombre de propositions d'inscription au patrimoine mondial pourraient être soumises concernant des sites associés aux mémoires de conflits relativement récents, et en l'absence de paramètres clairs sur la manière dont de tels sites se rapportent à la Convention du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial a constitué deux groupes de travail, l'un sur l'interprétation de sites de mémoire (non limités aux biens du patrimoine mondial) et l'autre sur l'application du critère (vi).

Le présent document de réflexion complète ces études et apporte le point de vue de l'ICOMOS sur l'évaluation de sites associés aux mémoires de conflits récents au regard de la Convention du patrimoine mondial. Il examine la manière dont le Comité du patrimoine mondial a considéré de tels sites dans le passé et les questions que ces sites ont soulevées par rapport à la valeur universelle exceptionnelle (VUE) et à l'idée de communalité.

L'évaluation de sites associés aux mémoires de récents conflits pose des questions fondamentales quant à la portée et l'objectif de la Convention du patrimoine mondial et sur la manière dont la notion de communalité peut être abordée. Il est difficile d'évaluer des mémoires qui continuent intrinsèquement d'évoluer ou qui sont partisans dans un sens ou dans l'autre, ou encore qui peuvent être réappropriées avec des « vérités » rétrospectives. Ces sites peuvent faire apparaître des incohérences entre la VUE qui a été fixée au moment de l'inscription et les réalités dynamiques et politiques des processus d'après-conflit plus larges pour des sites associés à des conflits récents. Des difficultés surgissent également quand il s'agit de mener des analyses comparatives pour des sites associés à des conflits récents qui ont couvert de larges parties du globe et/ou desquels a résulté la mort de milliers voire de millions de personnes, et lorsqu'il s'agit d'établir des comparaisons valables de la tragédie et des pertes qui donnent cette dimension à de tels sites.

Le document conclut qu'il est souhaitable que le Comité du patrimoine mondial envisage de convoquer une réunion d'experts (ou une série de réunions) consacrée aux sites associés aux mémoires de conflits récents, afin de permettre de mener des réflexions, à la fois philosophiques et pratiques, sur la nature de la commémoration, la valeur des mémoires évolutives, l'interdépendance d'attributs matériels et immatériels en rapport avec les mémoires, la manière dont des comparaisons pertinentes de la tragédie et des pertes humaines pourraient être menées, ainsi que la question de la consultation des parties prenantes, comme précédent à l'élaboration d'orientations pour déterminer si et comment des sites associés aux mémoires de conflits récents pourraient se conformer à la portée et à l'objectif de la Convention du patrimoine mondial et, peut-être, plus largement, pour comprendre si une inscription au patrimoine mondial qui fixe la valeur universelle exceptionnelle au moment de l'inscription est susceptible de ne pas s'accorder avec l'ensemble plus large et la dynamique en mutation des processus d'après-conflit.

Bien que le présent document se rapporte uniquement au patrimoine mondial, il est suggéré que les questions qu'il met en évidence ont une résonance beaucoup plus grande.

2. Contexte

Le premier d'une série de plusieurs sites se rapportant à la Première Guerre mondiale, « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front ouest) » (Belgique et France), est à présent soumis pour évaluation. D'autres sites figurant sur les listes indicatives sont en cours de préparation comme, par exemple, des cimetières et champs de bataille en Slovénie, tandis que des sites des plages du débarquement lors de la Seconde Guerre mondiale en Normandie sont en préparation pour leur candidature en 2018, sous le nom de « Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944 » (France). Quatre sites associés au génocide du Rwanda, sélectionnés parmi les plusieurs centaines qui existent, ont fait l'objet d'un atelier à Kigali en 2016 et seront également proposés pour inscription prochainement en tant que « Sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero » (Rwanda). Actuellement, il existe une dizaine de sites sur les listes indicatives de 10 États parties, qui sont associés aux mémoires de conflits récents d'une manière ou d'une autre.

La portée et l'ampleur de ces propositions d'inscription potentielles, dont beaucoup sont constituées d'un grand nombre de sites individuels, certains transnationaux, et les ressources considérables qui leur sont consacrées reflètent l'intérêt croissant pour les sites associés aux mémoires de conflits récents et la place particulière donnée à certains d'entre eux au niveau national.

En même temps, les outils qui existent pour évaluer ces types de biens ne sont pas, dans une certaine mesure, appropriés par rapport aux enjeux qu'ils reflètent. Ce n'est pas dû à la portée ou à l'ampleur des propositions d'inscription mais au fait que ces propositions d'inscription soulèvent des questions relatives à la portée et l'objectif de la Convention du patrimoine mondial.

3. Définir des conflits récents et des sites associés à la mémoire

Conflits

Dans le cadre du présent document, le terme de conflit est défini comme recouvrant des guerres, batailles, massacres, génocides et autres événements négatifs impliquant des visions opposées de plusieurs parties. Il n'englobe pas les sites associés à l'esclavage ou à des mouvements de libération, bien qu'un certain nombre de questions soulevées concernent également de tels sites.

Conflits récents

Dans le cadre du présent document, le terme « récent » associé à des conflits a été employé pour faire référence aux conflits des XXe et XXIe siècles.

Sites associés à la mémoire

Dans le cadre du présent document, l'expression « Sites associés à la mémoire » est utilisée pour des sites où c'est la mémoire ou les mémoires qui donnent essentiellement au bien sa valeur principale, ou sa potentielle valeur universelle exceptionnelle (VUE). Le lieu ou site associé à la mémoire peut ainsi être fortuit par rapport à la source de la mémoire – comme lieu où une bataille, un traumatisme, un massacre, un génocide ou un autre événement qui s'y est produit. Ceci pourrait signifier que ce qui est proposé pour inscription est un site qui, avant l'événement, avait d'autres utilisations en tant qu'école, champ, bureaux etc. mais dans lequel la valeur de ces structures et utilisations est désormais éclipsée par la mémoire de cet événement.

Il convient de rappeler que la valeur universelle exceptionnelle de nombreux biens du patrimoine mondial, si ce n'est de la plupart d'entre eux, est associée à des « idées », dont certaines pourraient, à leur tour, être reliées à la mémoire, comme les associations historiques ou religieuses et les usages et cérémonies traditionnels. Étant donné que les biens culturels du patrimoine mondial sont essentiellement inscrits en tant que lieux, c'est donc le lieu ou le site qui est considéré exceptionnel pour la manière dont il reflète des idées et associations et qui devrait présenter les attributs qui expriment sa VUE.

Des biens uniquement inscrits en vertu du critère (vi) pourraient être considérés comme faisant exception, dans la mesure où, pour que ce critère soit justifié, ce sont les événements, traditions vivantes, idées, croyances, ou œuvres artistiques ou littéraires avec lesquels ces biens sont associés, qui doivent être considérés comme ayant une importance universelle exceptionnelle, bien que le bien lui-même doive toujours être directement ou matériellement associé à ces idées et exprimer une VUE. L'accent mis sur la valeur de l'idée dans le critère (vi) est la raison pour laquelle le Comité du patrimoine mondial considère que des idées doivent être directement ou matériellement reliées au bien et, également, que ce critère doit de préférence être appliqué conjointement avec d'autres critères afin de garantir que le lieu, lui-même, peut être défini d'une certaine façon comme exceptionnel.

Le récent intérêt croissant pour les sites associés à la mémoire et, en particulier, les sites associés aux mémoires de conflits récents, montre nettement la nécessité de clarifier l'application du critère (vi), par rapport à des liens directs ou matériels, mais avant tout de clarifier les problématiques difficiles et complexes concernant la manière dont des exemples de mémoires négatives peuvent et devraient être évalués.

4. **La Convention du patrimoine mondial et les sites associés aux mémoires de conflits récents**

Les inscriptions de Auschwitz Birkenau Camp allemand nazi de concentration et d'extermination (1940-1945) Pologne, en 1979 et du Mémorial de la paix d'Hiroshima (Dôme de Genbaku), Japon, en 1996 soulignent la manière dont des sites associés aux mémoires de conflits majeurs récents ont longtemps été considérés comme sensibles par le Comité du patrimoine mondial. Ces préoccupations reflètent deux questions principales concernant ce que l'on pourrait appeler la communalité et la neutralité.

La Convention du patrimoine mondial reconnaît les particularités et les différences culturelles, mais ce qui la distingue d'autres conventions est l'idée que les biens inscrits font partie du patrimoine de l'humanité et, ainsi, reflètent également l'idée d'une communalité d'intérêts.

La définition de la VUE adoptée dans la version révisée en 2005 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* illustre cette idée de communalité. La valeur universelle exceptionnelle est définie au paragraphe 49 comme « une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière ». [emphase ajoutée].

La communalité – c'est-à-dire le grand intérêt que présentent les biens pour l'ensemble de l'humanité – est ainsi une notion centrale de la Convention du patrimoine mondial, comme exposé dans la définition de la VUE donnée dans les *Orientations*. Cela étant, en quoi l'expression « le même caractère inestimable pour ... l'ensemble de l'humanité » peut-elle comprendre de manière spécifique des célébrations nationales ou régionales de conflits récents ou persistants ? Est-il possible que les particularités et les différences culturelles, également reconnues par la Convention du patrimoine mondial, puissent contribuer à la communalité sans mettre en évidence le nationalisme ou les divisions encore récentes ? Si l'histoire est reconnue comme n'étant jamais neutre, alors les conflits ne le sont pas non plus : l'un gagne, les autres perdent, et les récits associés à des sites de mémoires négatives peuvent également être partiels. La Convention du patrimoine mondial doit-elle être un instrument servant à célébrer les vainqueurs de conflits récents et leurs versions de l'histoire ?

Ces deux questions avaient été soulevées au moment de l'inscription du Camp de concentration d'Auschwitz, Pologne, en 1979 au titre du critère (vi) pour la manière dont il était le « ... *irrefutable and concrete witness to one of the greatest crimes which has been perpetrated against humanity* »¹. À cette époque, le Comité « *decided to enter Auschwitz concentration camp on the List as a unique site and to restrict the inscription of other sites of a similar nature* »² [emphase ajoutée].

Le document de travail pour le Comité du patrimoine mondial (Rapport de Michel Parent-CC- 79/CONF.003/11 ANNEX) indique que toutefois « l'inscription même d'Auschwitz pour garder sa portée symbolique d'hommage majeur à ses victimes, semble devoir rester une inscription isolée. Autrement dit, nous recommanderions qu'à travers Auschwitz le comble de l'horreur, de la souffrance mais aussi de l'héroïsme soit témoigné dans l'ordre culturel et que la force de ce témoignage soit assumé à travers cette inscription unique dans lesquels tous les sites du même ordre seraient symbolisés ». Et, d'une manière plus générale, il ajoute que « précisément, nous donnerons une grande force à certaines inscriptions de hauts lieux positifs ou négatifs de l'histoire humaine que dans la mesure où nous ferons des plus éminents un symbole unique qui représentera dans la Liste du patrimoine mondial une longue série d'évènements analogues. Ce choix conduit à retenir Auschwitz sur les listes sans en faire le précédent d'une série de hauts-lieux de la même nature ».

Le Comité du patrimoine mondial notait également lors de ces discussions que : « *Nominations concerning, in particular, historical events or famous people could be strongly influenced by nationalism or other particularism in contradiction with the objectives of the World Heritage Convention* »³ (CC-79-CONF.003-13/35).

¹ « ...témoin, matériel, irréfutable, d'un des plus grands crimes qui aient été commis contre l'humanité » (Traduction libre)

² « a décidé d'inscrire sur la Liste le Camp de concentration d'Auschwitz comme un site unique et de limiter l'inscription d'autres sites de nature similaire » (Traduction libre)

³ « des propositions d'inscription concernant, en particulier, des évènements historiques ou des personnes célèbres, pouvaient être fortement influencées par le nationalisme ou autre particularisme en contradiction avec les objectifs de la Convention du patrimoine mondial » (Traduction libre)

Des inquiétudes similaires avaient été à nouveau émises en 1996 lors de l'inscription du Mémorial de la paix d'Hiroshima (Dôme de Genbaku), Japon, également au titre du critère (vi) en tant que « symbole puissant et fort de la paix mondiale qui règne depuis plus d'un demi-siècle après le déchaînement de la force la plus destructrice que l'homme ait jamais créée », tel qu'écrit dans la recommandation de l'ICOMOS.

Préalablement à cette décision, les deux États parties de la Chine et des États-Unis d'Amérique ont exprimé leurs préoccupations (Annexe V du rapport du Comité du patrimoine mondial (WHC-96/CONF.201/21)). La délégation de la Chine a présenté une déclaration écrite qui évoquait la brutalité des événements associés au Mémorial de la paix d'Hiroshima et la partialité avec laquelle ils pourraient être considérés. La déclaration était ainsi rédigée : « Durant la Seconde Guerre mondiale, ce sont les autres pays et peuples asiatiques qui ont subi les plus importantes pertes en vies humaines et les plus graves dommages matériels. Mais aujourd'hui il reste encore quelques personnes qui essaient de nier ce fait historique. Cela étant, si la proposition d'inscription d'Hiroshima est approuvée et que le site figure sur la Liste du patrimoine mondial, même à titre exceptionnel, ces quelques personnes risquent d'utiliser ce fait à des fins préjudiciables. Cela n'ira pas, bien entendu, dans le sens de la sauvegarde de la paix dans le monde et de la sécurité. C'est pourquoi la Chine émet des réserves sur l'agrément de cette proposition d'inscription ».

Les États-Unis se sont également dissociés de la décision d'inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial. Ils étaient préoccupés par l'absence de perspective historique de la proposition d'inscription du Dôme de Genbaku étant donné que « les événements qui ont précédé l'utilisation par les États-Unis de l'arme atomique pour mettre fin à la Seconde Guerre mondiale sont essentiels à la compréhension de la tragédie d'Hiroshima. Toute étude de la période antérieure à 1945 doit être placée dans le contexte historique approprié ». Les États-Unis estimaient également que « l'inscription des sites de guerre [est] en dehors du cadre de la Convention. Nous demandons instamment au Comité de juger de l'opportunité de l'inscription des sites de guerre sur la Liste du patrimoine mondial ». *[emphase ajoutée]*. **Une telle réflexion n'a pas été entreprise jusqu'à présent.**

L'absence de communalité a également contribué au fait que des sites de conflit proposés pour inscription n'ont pas été inscrits. L'un des exemples est le Cimetière des combattants et monument de la Liberté de Riga, Lettonie, proposé pour inscription en 1991. Ce bien comprenait deux éléments : le Cimetière des combattants et le monument de la Liberté. Le Cimetière des combattants commémorait ceux qui sont morts pendant la Première Guerre mondiale et la lutte pour l'indépendance (1918-1920), pendant laquelle un tiers de la population lettone a péri. Dans son évaluation, l'ICOMOS a reconnu « la valeur incontestable de cet ensemble sur le plan national » mais considérait qu'ils n'avaient pas « l'importance requise pour l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial », ce que le Comité du patrimoine mondial a approuvé (CONF 002 XV.C).

Gdańsk - Ville de mémoire et de liberté, Pologne, proposée pour inscription en 2006, constitue un autre exemple. Dans son évaluation, l'ICOMOS a recommandé la non-inscription et notait que « [Gdańsk] étant un ensemble constitutif d'une proposition d'inscription en série sur la Liste du patrimoine mondial, l'ICOMOS considère que les valeurs universelles exceptionnelles de sites de mémoire et de liberté n'ont pas été suffisamment justifiées ». La proposition d'inscription a été retirée à la demande de l'État partie concerné (31 COM 8B.43).

5. Questions soulevées par des sites associés aux mémoires de conflits récents concernant la Convention du patrimoine mondial

Étant donné qu'il existe d'autres instruments pouvant refléter les mémoires comme la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003⁴, qui reconnaît des sites associés à la mémoire vivante ; le Programme Mémoire du monde de l'UNESCO⁵, qui reconnaît l'importance du patrimoine documentaire pour encourager le partage des connaissances en vue de l'amélioration de la compréhension et du dialogue, afin de promouvoir la paix et le respect de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et de la dignité ; les Sites de Conscience⁶, qui reconnaissent des sites en tant que lieux de mémoire, y compris de mémoire traumatique, et le Label du patrimoine européen⁷, qui reconnaît la valeur symbolique de sites qui ont joué un rôle dans l'histoire européenne ou autres activités européennes. Il devient alors important de déterminer s'il est approprié qu'en vertu de la Convention du patrimoine mondial, soient inscrits des lieux associés aux mémoires de conflits.

Concernant la Convention du patrimoine mondial, il est possible de considérer que les exemples cités ci-avant, qui sont associés aux mémoires de conflits récents, soulèvent les questions suivantes :

- Étant donné que la commémoration de conflits récents est souvent susceptible d'être déterminée par la politique ou par le plus influent des groupes, chaque groupe faisant valoir son propre ensemble de "vérités", et que le récit peut être un récit partial, une réinterprétation de la mémoire ou une promotion d'idées politiques, comment le Comité du patrimoine mondial peut-il décider que la validité d'une mémoire d'un conflit l'emporte sur une autre ?
- Alors que les mémoires de conflits récents associés à un site individuel, ou à une série de sites, est susceptible de ne pas être neutre, en quoi ces sites peuvent-ils être considérés comme ayant une importance partagée pour l'ensemble de l'humanité et ainsi refléter la communalité du patrimoine mondial ? Cette question a été évoquée dans les décisions du Comité du patrimoine mondial mentionnées ci-dessus.
- Étant donné que des monuments commémoratifs illustrant une version particulière d'événements peuvent parfois contribuer à la formation de divisions plus profondes plutôt qu'à une reconstruction sociale et politique, la Convention du patrimoine mondial doit-elle être appliquée pour inscrire des sites en tant que sites commémoratifs de conflits récents bien que la mémoire qui s'y rattache pourrait être partielle ou refléter de « nouvelles vérités », et que le site pourrait être considéré comme une source de tension en « reconnaissant » certaines factions associées au conflit qui a, ou a eu aussi bien des gagnants que des perdants ? Ces questions se rapportent à des mises en garde déjà exprimées par le Comité du patrimoine mondial, comme mentionné ci-avant.
- Étant donné que de nombreux conflits récents ne sont pas toujours résolus après la fin des actions principales et qu'il faut du temps pour réfléchir à leur signification, les sites associés à des conflits récents doivent-ils être considérés uniquement à l'issue d'un laps de temps suffisant pour laisser émerger des

⁴ La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003, vise à sauvegarder les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel se manifeste notamment sous forme de traditions orales, d'arts du spectacle, de pratiques sociales, de rituels et d'événements festifs, de connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, et de savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, et il peut également comprendre les instruments, objets, artefacts et espaces culturels inhérents au patrimoine culturel immatériel.

⁵ Le Programme Mémoire du monde de UNESCO a été mis en place en 1992 pour faciliter, **compte étant dûment tenu des spécificités et pratiques culturelles**, la conservation du patrimoine documentaire mondial et d'aider à le rendre universellement accessible.

⁶ La Coalition Internationale des Sites de Conscience, fondée en 1999, reconnaît des sites en tant que lieux de mémoire – tel qu'un site historique, un musée basé sur un endroit ou un mémorial – qui empêche cet effacement afin de garantir un futur plus juste et humain. Non seulement les Sites de Conscience peuvent offrir des lieux sûrs pour se souvenir et préserver même les souvenirs les plus traumatisants, mais ils permettent également aux visiteurs de faire des connexions entre le passé et des problématiques de droits de l'homme contemporaines.

⁷ Le label du patrimoine européen reconnaît la valeur symbolique de sites qui ont joué un rôle dans l'histoire européenne ou autres activités européennes et ont le potentiel de rapprocher l'Union européenne et les Européens.

valeurs partagées ? Le Comité du patrimoine mondial a précédemment exprimé son inquiétude quant à l'inscription d'exemples du patrimoine du XXe siècle avant qu'un temps suffisant se soit écoulé pour réfléchir à leur valeur. Combien de temps est-il considéré nécessaire pour qu'une réflexion soit menée dans le domaine social et qu'une perspective historique se dégage, de telle sorte que les récits associés aux mémoires de conflits récents soient largement acceptés par tous ? Ce laps de temps peut-il être dépendant de la culture ?

- Lorsque que les conflits engagent de larges parties du globe et/ou aboutissent à la mort de milliers voire millions de personnes, et comme les analyses comparatives ne peuvent pas être entreprises de manière pertinentes sur la tragédie et les pertes humaines, qui donnent aux sites associés à ces événements leur importance, comment le Comité du patrimoine mondial pourrait-il s'abstenir d'inscrire tous les sites associés à de tels conflits dès lors que l'un d'eux a été considéré comme justifiant l'inscription ?

On peut noter à juste titre que certaines de ces questions sont soulevées dans le cadre du Programme Mémoire du monde. Lors de la récente réunion du Programme Mémoire du monde de l'UNESCO (Paris, 24-27 octobre 2017), « les États membres ont appelé la Directrice générale, les membres du CCI et toutes les parties prenantes du Programme Mémoire du monde à respecter les principes de dialogue, de compréhension et de respect mutuels et à éviter toute tension politique supplémentaire concernant le Programme Mémoire du monde ».

6. Sites inscrits, proposés pour inscription et figurant sur des listes indicatives, qui sont associés aux mémoires de conflits récents

Les sites suivants illustrent un certain nombre de ces questions clés. Parmi ceux-ci figurent des sites qui ont été inscrits, proposés pour inscription ou qui figurent sur les listes indicatives. Ces exemples ne sont pas exhaustifs. Des informations détaillées sur la plupart des sites sont présentées en annexe.

Jusqu'à présent, seuls trois biens se rapportant aux mémoires de conflits récents ont été inscrits. Il s'agit d'Auschwitz, Pologne, 1979, du Mémorial de la paix d'Hiroshima (Dôme de Genbaku), Japon, 1996 et de l'Atoll de Bikini, site d'essais nucléaires, Îles Marshall (2010).

Ces trois sites possèdent un tissu matériel qui illustre leur valeur. Ces dernières années, un nombre important de sites se rapportant à la mémoire de conflits récents, ont été inclus sur les listes indicatives, l'équilibre entre preuves matérielles et immatérielles penchant plutôt vers ces dernières.

Les sites inclus aujourd'hui dans les listes indicatives illustrent les thèmes suivants associés à des conflits récents :

- *Première Guerre mondiale – sites de Slovénie, Belgique et France, Turquie :*
 - Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front ouest), Belgique et France (proposé pour inscription)
 - *The Walk of Peace from the Alps to the Adriatic – Heritage of the First World War*⁸, Slovénie
 - *Çanakkale (Dardanelles) and Gelibolu (Gallipoli) Battles Zones in the First World War*⁹, Turquie
- *Deuxième Guerre mondiale – sites de France et de la Fédération de Russie*
 - Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944, France
 - *Mamayev Kurgan Memorial Complex "To the Heroes of the Battle of Stalingrad"*¹⁰, Fédération de Russie

⁸ Le Chemin de la paix, des Alpes à l'Adriatique – patrimoine de la Première Guerre mondiale (Traduction libre)

⁹ Zones des batailles de Çanakkale (des Dardanelles) et de Gelibolu (Gallipoli) de la Première Guerre mondiale (Traduction libre)

¹⁰ Ensemble mémoriel de Mamayev Kurgan « Aux héros de la bataille de Stalingrad » (Traduction libre)

- *Guerre contre l'apartheid – site de l'Angola*
 - Cuito Cuanavale, Site de Libération et d'Indépendance, Angola – monument dédié à la lutte d'Angolais et de Cubains contre l'ancien régime de l'apartheid en Afrique du Sud
- *Guerre civile – site en série du Rwanda*
 - Sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi, Rwanda
- *Sites de torture & prisons – Argentine, Cabo Verde, Inde*
 - *ESMA Site Museum - Former Clandestine Centre of Detention, Torture, and Extermination*¹¹, Argentine
 - Camp de concentration du Tarrafal, Cabo Verde – camp construit comme un camp de prisonniers et d'extermination
 - *Cellular Jail, Andaman Islands*¹², Inde – pour dissidents politiques

7. Défis de l'évaluation de sites associés aux mémoires de conflits récents

Les problèmes exposés ci-avant, et les sites des listes indicatives qui les illustrent, mettent en évidence les défis auxquels seront confrontés l'ICOMOS et le Comité du patrimoine mondial pour définir et évaluer des sites associés aux mémoires de conflits récents, qui ont été proposés pour inscription ou le seront probablement dans les cinq prochaines années. Parmi ces défis figurent les suivants :

1. Étant donné que des sites du patrimoine mondial doivent être préservés comme faisant partie du patrimoine de l'humanité dans son ensemble, dans quelles circonstances des sites associés aux mémoires de récents conflits régionaux ou locaux peuvent-ils posséder une communalité avec l'ensemble de l'humanité et être pertinents pour la communauté internationale ?
2. Lorsque le récit est susceptible d'être partial, de refléter de « nouvelles vérités », ou d'illustrer des idées politiques, comment la valeur de ces mémoires peut-elle être définie comme étant universelle ?
3. Étant donné que la Convention du patrimoine mondial est une convention fondée sur des lieux ou des sites, dans quelle mesure des sites de conflits doivent-ils illustrer la ou les mémoires de ces endroits ? Des sites pourraient-ils être inscrits comme mémoriels s'ils n'avaient pas, par ailleurs, de rapport avec les événements et pourraient ne pas être considérés comme exceptionnels d'une autre quelconque façon ?
4. Étant donné que des conflits sont le résultat de circonstances particulières à un moment donné, quand peuvent-ils être considérés refléter une période de l'histoire ? Comment tout conflit relativement important qui a eu un fort impact sur une société particulière peut-il être susceptible d'être exclu ?
5. Si un ou plusieurs sites associés aux mémoires d'un conflit récent sont considérés comme exceptionnels, ces sites symboliseraient-ils l'ensemble du conflit ou des sites différents pourraient-ils illustrer des mémoires différentes ? En ce qui concerne des conflits comme la Première et la Deuxième Guerre mondiale, qui peuvent être considérés comme ayant une importance mondiale, est-il nécessaire que soient reflétés les mémoires de toutes les nations impliquées dans ces conflits ? Comment chacun des milliers de sites reflétant ces conflits peuvent-ils être évalués comme étant des éléments clés de l'ensemble ? Comment des sélections pourraient-elles être faites ?
6. Qui devrait être consulté en tant que parties prenantes en ce qui concerne les personnes ayant été impliquées dans les différentes parties du conflit ?
7. Si un site présente une valeur pour la mémoire d'un conflit particulier, ce site doit-il refléter les aspects qu'il avait au moment du conflit ou quel degré de changement pourrait être considéré comme approprié ?

¹¹ Site Musée de l'ESMA – ancien centre clandestin de détention, de torture et d'extermination (Traduction libre)

¹² Prison avec isolement cellulaire, Îles Andaman (Traduction libre)

8. Étant donné qu'il est maintenant largement reconnu que la commémoration fait partie de processus de réconciliation plus larges d'après-conflit, qui sont à la fois dynamiques et évolutifs, le fait de fixer la mémoire en liaison avec une valeur universelle exceptionnelle pourrait-il avoir une utilité ?

Les questions pourraient être multipliées : mais même pour celles qui sont énoncées, il est indiqué qu'il n'existe pas de cadre approprié en place pour traiter les ramifications implicites qu'elles suggèrent. Il est également préoccupant que, si un ou deux sites parviennent à être inscrits pour les mémoires de conflits récents pour lesquels il n'existe pas de compréhension claire sur la manière dont leur valeur pourrait être universelle, et avec un manque de précision quant à ce qui est exprimé par ces lieux et quant aux mémoires qui sont reconnues, il pourrait devenir difficile de prévenir des propositions d'inscription pour de nombreux autres sites similaires.

8. Conclusions et recommandations

La récente inscription sur les listes indicatives de sites associés aux mémoires de conflits récents ainsi que les propositions d'inscription actuellement soumises mettent en évidence des points sensibles qui ont déjà été reconnus par le Comité du patrimoine mondial en 1979, 1991 et 1996. Ils se rapportent en particulier à la communalité et à la neutralité : comment peut-on traiter de manière satisfaisante l'idée que des biens du patrimoine mondial sont importants pour l'ensemble de l'humanité en ce qui concerne les mémoires de conflits récents ? Et comment éviter la partialité lorsque des sites associés à des conflits récents sont presque toujours présentés d'une manière partielle dans un sens ou dans l'autre ou en étant profondément influencés par des idées nationales ou politiques – un procédé qui était considéré en 1979 comme étant « *in contradiction with the objectives of the World Heritage Convention* »¹³. Comment les mémoires de tels conflits récents peuvent-elles être fixées alors que la commémoration fait partie de processus dynamiques plus larges d'après-conflit ? Compte tenu des aspects complexes et des points sensibles soulevés par les propositions d'inscription actuelles ou en préparation et des questions qu'elles soulèvent en ce qui concerne l'objectif et la portée de la Convention, il est suggéré qu'une période de réflexion pourrait être bénéfique.

Il est souhaitable que le Comité du patrimoine mondial envisage de convoquer une réunion d'experts (ou une série de réunions) consacrée à des sites associés aux mémoires de conflits récents, pour permettre de mener des réflexions à la fois philosophiques et pratiques sur la nature de la commémoration, la valeur des mémoires évolutives, l'interdépendance d'attributs matériels et immatériels par rapport à la mémoire, comment des comparaisons pertinentes de la tragédie et les pertes humaines pourraient être menées, et la question de la consultation des parties prenantes, ceci servant de prélude à l'élaboration d'orientations pour déterminer si et comment des sites associés aux mémoires de conflits peuvent se conformer à la portée et à l'objectif de la Convention du patrimoine mondial et, peut-être, plus largement, servant de préalable pour comprendre si une inscription au patrimoine mondial qui fixe une valeur universelle exceptionnelle au moment de l'inscription est susceptible de ne pas s'accorder avec l'ensemble plus large et la dynamique en mutation des processus de réconciliation d'après-conflit.

Il est à noter qu'il existe un précédent à cette approche, lorsque le Comité du patrimoine mondial a élaboré des orientations pour les paysages culturels, à la suite des difficultés rencontrées lors de l'évaluation des deux premières propositions d'inscription du District des Lacs anglais, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en 1986 et 1989.

Avril 2018

¹³ « contradiction avec les objectifs de la Convention du patrimoine mondial » (Traduction libre)

ANNEXES

Détails des biens associés aux mémoires des conflits récents inscrits, proposés pour inscription et présents sur les listes indicatives

Tableau récapitulatif

Statut	État Partie	Nom du site
Bien inscrits	Japon	Mémorial de la paix d'Hiroshima (Dôme de Genbaku)
	Îles Marshall	Site d'essais nucléaires de l'atoll de Bikini
	Pologne	Auschwitz Birkenau Camp allemand nazi de concentration et d'extermination (1940-1945)
Biens des listes indicatives	Angola	Cuito Cuanavale, Site de Libération et Indépendance
	Argentine	ESMA Site Museum - Former Clandestine Centre of Detention, Torture, and Extermination
	Cabo Verde	Camp de concentration du Tarrafal
	Belgique / France	Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)
	France	Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944
	Inde	Cellular Jail, Andaman Islands
	Fédération de Russie	Mamayev Kurgan Memorial Complex "To the Heroes of the Battle of Stalingrad"
	Rwanda	Sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi
	Slovénie	The Walk of Peace from the Alps to the Adriatic – Heritage of the First World War
	Turquie	Çanakkale (Dardanelles) and Gelibolu (Gallipoli) Battles Zones in the First World War

Biens inscrits

ID #	775
Name of property	Hiroshima Peace Memorial (Genbaku Dome)
State Party	Japan
Status, date, session	Inscribed, 1996, 20COM
Decision criteria	(vi)
Decisions of the Committee	Inscribed
Advisory body Committee recommendation	That this property be inscribed on the World Heritage List, exceptionally, on the basis of criterion (vi) alone: The Hiroshima Peace Memorial. Genbaku Dome, is a stark and powerful symbol of the achievement of world peace for more than half a century following the unleashing of the most destructive force ever created by humankind.
Brief description	The Hiroshima Peace Memorial (Genbaku Dome) was the only structure left standing in the area where the first atomic bomb exploded on 6 August 1945. Through the efforts of many people, including those of the city of Hiroshima, it has been preserved in the same state as immediately after the bombing. Not only is it a stark and powerful symbol of the most destructive force ever created by humankind; it also expresses the hope for world peace and the ultimate elimination of all nuclear weapons.

ID #	1339
Name of property	Bikini Atoll Nuclear Test Site
State Party	Marshall Islands
Status, date, session	Inscribed, 2010, 34COM
Decision criteria	(iv)(vi)
Decisions of the Committee	The World Heritage Committee, 1. Having examined Documents WHC-10/34.COM/8B and WHC-10/34.COM/INF.8B1, 2. Inscribes the Bikini Atoll Nuclear Test Site , Marshall Islands on the World Heritage List on the basis of criteria (iv) and (vi) ;
Advisory body Committee recommendation	ICOMOS recommends that the nomination of Bikini Atoll, nuclear tests site, Republic of the Marshall Islands, be referred back to the State Party to allow it to: Draw up an inventory of the land-based properties that contribute to the value of the property; inscribe the most important of these on the national historic sites list; monitor their conservation, specifying the frequency for monitoring to be carried out and the organization that will take charge of monitoring.

ID #	31
Name of property	Auschwitz Birkenau
State Party	Poland
Status, date, session	Inscribed, 1979, 3COM
Decision criteria	(vi)
Decisions of the Committee	Inscribed
Advisory body Committee recommendation	Inscribed
Brief description	The fortified walls, barbed wire, platforms, barracks, gallows, gas chambers and cremation ovens show the conditions within which the Nazi genocide took place in the former concentration and extermination camp of Auschwitz-Birkenau, the largest in the Third Reich. According to historical investigations, 1.5 million people, among them a great number of Jews, were systematically starved, tortured and murdered in this camp, the symbol of humanity's cruelty to its fellow human beings in the 20th century.

Biens sur les listes indicatives

ID #	6252
Name of property	Cuito Cuanavale, Site de Libération et Indépendance
State Party	Angola
Date of submission	2017
Recommended criteria	(iii)(vi)
Brief description	<p>Cuito Cuanavale est l'une des plus importantes municipalités de la province de Kuando Kubango et est située à seulement 400 km de la frontière avec la Namibe. Cuito Cuanavale est entrée dans les annales de l'histoire glorieuse du peuple angolais comme le berceau de l'une des batailles militaires les plus violentes sous toutes les latitudes du continent africain au cours de la dernière moitié du XXe siècle.</p> <p>Cuito Cuanavale a accueilli et consacré les plus brillantes expressions contemporaines de solidarité internationale pour la défense de la patrie et de renouvellement, a donné son nom à la bataille qui a balayé le mythe de l'invincibilité de l'armée raciste sud-africaine et a ouvert une nouvelle ère dans l'histoire des peuple de l'Afrique du sud ouest.</p> <p>Justification of Outstanding Universal Value</p> <p>Ce fut le résultat triomphant atteint par les combattants angolais et internationalistes cubains dans la bataille de Cuito Cuanavale, que le régime raciste et expansionniste de l'Afrique du Sud a été convaincu de l'impossibilité et de l'incapacité d'imposer sa volonté au peuple souverain de l'Angola, même par la force des armes de continuer à maintenir la situation intenable de conflit dans le sud ouest de l'Afrique et son incapacité indéniable de continuer à imposer une politique de guerre et de la terre brûlée aux États de la région Australe.</p> <p>La manœuvre militaire réussie opérée par les combattants FAPLA, avec le soutien solidaire des combattants cubains, à partir de Cuito Cuanavale et continue avec la même détermination en Tchipa, Calueque et Ruacanã, a pris le régime raciste d'accepter la proposition politique négociable avec la seule voie en mesure de mener à une solution rationnelle du grand conflit en Afrique du Sud.</p> <p>Ce succès du combat armé lié à d'autres succès de la lutte politique et diplomatique, a permis après de nombreuses années de guerre, morts, mutilations, que la paix pouvait sourire pour le peuple angolais, que la liberté et l'indépendance pour le peuple namibien martyrisé a atteint le seuil de sa caractérisation que l'ère de coopération et de coexistence pouvait initier au niveau de l'Afrique australe.</p> <p>Alors, Cuito Cuanaval a marqué avec tout mérite le point culminant de la guerre d'agression non élaborée, imposé au peuple de l'Angola par le raciste de l'Afrique du Sud.</p> <p>Critère (iii) : Cuito Cuanavale est un espace qui a accueilli et consacré les plus brillantes expressions contemporaines de solidarité internationale pour la défense de la patrie et de renouvellement, a donné son nom à la bataille qui a balayé le mythe de l'invincibilité de l'armée raciste sud-africaine et a ouvert une nouvelle ère dans l'histoire des peuple de l'Afrique du sud ouest.</p> <p>Critère (vi) : Le site de Cuito Cuanavale est un site de memoire de la guerre contre l'ancien regime de l'apartheid, Sud africain, qui a duré de Novembre 1987 à Mars 1988.</p> <p>Donc, reconnaitre ce site comme un site de memoire de l'humanité est une stratégie efficace pour la lutte contre l'inégalité perpétrée par l'apartheid, mais surtout reconnaitre que, la paix pouvait sourire pour les peuples, que la liberté et l'indépendance est possible pour les peuples réprimés et martyrisés tels que les namibiens peut atteint la seuil de sa caractérisation que l'ère de coopération et de coexistence est possible en Afrique.</p> <p>Statements of authenticity and/or integrity</p> <p>Un monument en mémoire de la bataille de Cuito Cuanaval a été construit, dont la fonction et l'usage sont devenus ceux des sites historiques.</p> <p>L'ensemble des preuves tangibles de la guerre sont conservées sur place pour témoigner de l'histoire collective des deux peuples angolais et namibien. De façon globale, ce site et les collections de matériel de guerre témoignent de l'authenticité et de l'intégrité du site préservé dans son état originel. Leurs fonctions initiales d'un lieu de mémoire collective de l'humanité, un lieu éducatif, un lieu de recueillement en mémoire des victimes, un lieu d'exposition de preuves matérielles et immatérielles d'une guerre que a duré environ un an, restent inchangées.</p> <p>Comparison with other similar properties</p> <p>Comparés à Auschwitz Birkenau, les sites mémoriaux Cuito Cuanaval conservent encore les restes de materiel beliqueux angolais et du regime Sud Africainede d'époque, et autres témoignages utilisés pendant la guerre.</p>

ID #	6248
Name of property	ESMA Site Museum - Former Clandestine Centre of Detention, Torture, and Extermination
State Party	Argentina
Date of submission	2017
Recommended criteria	(iii)(vi)
Brief description	<p>The current ESMA Site Museum building, with a surface area of 5,390 sq. m. and located on the 16-hectare property where the Navy School of Mechanics used to be, was inaugurated in 1946 as the Officers' Mess. The bedrooms of the highest-ranking officers in the Argentine Navy were in this building—an isolated pavilion rounded by gardens composed by a main building with three subordinated perpendicular blocks, with basements and a large attic.</p> <p>Between 1976 and 1983, during the last military dictatorship, ESMA premises was a fundamental part of the repressive scheme whose epicentre was in this building, where the Clandestine Centre of Detention, Torture, and Extermination (CCDTyE) operated. Here, the Navy kidnapped, tortured and disappeared more than 5,000 men and women. The serious human rights violations, the systematic plan to steal children born in captivity, and the extermination of prisoners who were thrown alive into the sea during the so-called "flights of death" make this building a symbol of the genocide that took place in our country. It is incontrovertible proof of the State terrorism that inflicted extreme criminal violence on society at large.</p>
ID #	6102
Name of property	Camp de concentration du Tarrafal
State Party	Cabo Verde
Date of submission	2016
Recommended criteria	(iii)(vi)
Brief description	<p>Le Camp de Concentration de Tarrafal est ancré dans les esprits des Portugais, Angolais, Guinéens et Cap-Verdiens comme le « camp de la mort lente » ou de « mort ». Pendant plus de trente ans de fonctionnement il a servi à pratiquer les crimes les plus odieux, laissant des cicatrices physiques et psychologiques irréversibles chez ceux qui se sont audacieusement opposés à l'ordre politique et social existant du Nouvel État (dictature portugaise). Celle-ci était la solution mutatis mutandis prônée par le régime de Salazar tout comme d'autres régimes totalitaires qui ont émergé en Europe dans la première moitié du XXe siècle.</p> <p>Érigé par le décret n°26, 539 du 23 avril 1936, la colonie pénale de Tarrafal a reçu ses 152 premiers prisonniers le 29 octobre de cette année. Le camp a fonctionné jusqu'en 1956. Dans cette première phase, il a servi pour recevoir les antifascistes portugais, parmi eux, Bento Goncalves et Mario Castelhana dirigeants de la PCP et de la CGT, qui sont décédés au camp.</p> <p>Après plusieurs années de fermeture, il rouvre ses portes en 1962, sous le nom de camp de travail de Chão Bom et sera cette fois-ci, destiné à incarcérer les anticolonialistes de l'Angola, de la Guinée Bissau et du Cabo Verde. Au total, plus de 500 personnes détenues, dont 340 antifascistes et 230 anticolonialistes ont été détenus.</p> <p>Localisé à Chão Bom, en bordure de la ville de Tarrafal (Mangue), dans une région inhabitable et isolée, le camp était une solution pragmatique du régime de Salazar, empêchant de cette façon les prisonniers de communiquer avec l'extérieur, ce qui compliquait toute tentative d'évasion en provoquant aux déportés un effet décourageant.</p> <p>Parallèlement à cela, le choix de Tarrafal de Santiago prétendait créer une certaine confusion dans les familles et proches des prisonniers. En effet, la première expérience de déportation massive des prisonniers politiques, a commencé en 1931 au Camp de Concentration de Tarrafal de l'île de São Nicolau. Ces deux localités homonymes situées dans deux îles différentes, limitaient l'accès aux informations relatives aux prisonniers et fonctionnait comme un moyen de dissuader les membres de la famille de chercher les prisonniers.</p> <p>Pour l'exécution de ce projet, l'Etat Nouveau a eu l'aide de la police politique (PIDE). Cette police, inspiré par son homologue allemand (Gestapo), fonctionnait comme un mécanisme de censure et de répression et était conçu pour assurer l'intégrité du régime.</p> <p>Le complexe pénitentiaire de Tarrafal se composait de plusieurs bâtiments, beaucoup d'entre eux construits en utilisant le travail forcé des premiers</p>

prisonniers. Ainsi, dans le complexe pénitentiaire, on trouve des bâtiments tels que des casernes pour les soldats, une buanderie, une centrale électrique, un bureau du secrétariat, des entrepôts, une cuisine, un réfectoire, une chapelle et la résidence pour les chefs et la police.

Le camp de concentration possède un plan rectangulaire entouré de murs de béton, ce qui reflète le système de défense des forteresses médiévales caractérisé par sa grandeur et son inviolabilité.

Les conditions de vie dans le camp de concentration étaient dures et déplorables. Les abus, l'isolement et l'humiliation auxquels les prisonniers étaient soumis ont conduit beaucoup d'entre eux à la mort ou ont laissé des conséquences psychologiques et physiques. Mise à part le travail forcé, la torture était fréquemment pratiquée comme la frigideira (petite cellule de 9m2 en ciment sans fenêtres et toit et exposée au soleil qui pouvait contenir jusqu'à 17 prisonniers en même temps), la statue, la torture de sommeil ou les coups, constituent des exemples des pratiques inhumaines infligés aux prisonniers. De plus, la mauvaise alimentation et l'eau insalubre, souvent contaminée, ont contribué à aggraver la situation précaire des prisonniers. Les prisonniers ont souffert des maladies, étant le paludisme, la biliose, la tuberculose et les infections intestinales les affections les plus courantes. Les soins médicaux étaient pratiquement de nature criminelle restant gravé dans la mémoire des prisonniers le docteur Esmeraldo Pais da Prata, qui lors de son arrivé au camp a prononcé les mots suivants: Je ne suis pas ici pour guérir, mais pour certifier les décès. Au total, trente-six Portugais sont morts dans la première phase de fonctionnement du camp et au moins deux Guinéens ont subi le même dans la phase suivante.

Dans le camp, les prisonniers ne pouvaient pas lire des journaux ou des livres jugés dangereux ou subversifs, leurs correspondances étaient censurées et les autorités évitaient tout le contact entre les prisonniers de différentes nationalités. Ceci était utilisé comme un moyen de limiter la liberté tout en maintenant les détenus déconnectés de la réalité et de ce qui se passait en dehors de la prison.

Le camp de concentration, malgré sa durabilité relative, a seulement ouvert ses portes pour libérer les prisonniers le 1er mai 1974, suite à la Révolution des Œillets du 25 Avril de cette année. Dans ce sens, le camp de concentration de Tarrafal représente un symbole de la résistance contre les politiques du régime de Salazar et évoque un site de mémoire douloureux qui témoigne du prix de la liberté.

En résumé, le but de cet camp, conçu à l'origine pour réprimer, censurer, torturer, castrer, et faire taire les opposants du régime, n'a pas eu l'effet envisagé, par la volonté de liberté, la dignité, l'autodétermination, la rationalité, et, finalement, l'humanisme transcendant l'irrationalité rappellent ce que le poète Corsino Fortes a écrit « les cloches du silence résonnent dans le creux de la coupole des souvenirs qui rêvent. »

ID #	5884
Name of property	Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)
State Party	Belgium/France
Date of submission	2014
Recommended criteria	(iii)(iv)(vi)
Brief description	<p>Le bien en série regroupe un ensemble significatif de sites funéraires et mémoriels résultant de la Première Guerre mondiale, rupture majeure dans l'histoire de l'humanité. Ils ont été constitués pendant ou après la tragédie de 1914-1918, sur la zone du front ouest qui s'étendait de la mer du Nord à la frontière franco-suisse. La sélection est constituée de 105 éléments (80 pour la France et 25 pour la Belgique) strictement choisis au sein d'un ensemble de plusieurs milliers de cimetières, nécropoles et mémoriaux du front ouest.</p> <p>Ces éléments sont représentatifs de la très grande diversité des nations et des peuples qui ont été impliqués dans ce conflit mondial, d'une ampleur jamais encore atteinte. Ils composent un paysage mémoriel représentatif de l'étendue géographique du front dans son ensemble (plus de 700 km), des grands moments de son histoire et de ses évolutions au cours de la guerre.</p>

ID #	5883
Name of property State Party	Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944 France
Date of submission	2014
Recommended criteria	(iv)(vi)
Brief description	<p>Les Plages du Débarquement regroupent l'ensemble des plages sur lesquelles eurent lieu les opérations de débarquement du 6 juin 1944 : Utah Beach, Omaha Beach, Gold Beach, Juno Beach et Sword Beach.</p> <p>Celles-ci sont complétées par des éléments terrestres et maritimes côtiers, dont le rôle fut majeur lors de cet affrontement : la Pointe du Hoc, la batterie de Longues-sur-Mer et le port artificiel Winston Churchill, ainsi que par un champ subaquatique au large des plages.</p> <p>Les Plages du Débarquement comprennent ainsi neuf éléments complémentaires les uns des autres qui illustrent les dimensions paysagères, matérielles, historiques et culturelles associées au Débarquement de Normandie, plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement défensif réalisé sous le nom de « Mur de l'Atlantique » par les forces armées du IIIe Reich et l'Organisation Todt s'appuyant sur la géomorphologie du littoral ; - les aménagements logistiques des Alliés comprenant deux ports artificiels et des traces laissées dans le paysage des plages ; - les nombreux vestiges subaquatiques illustrant l'effort logistique et naval des Alliés ; - les constructions mémorielles à proximité immédiate des plages qui ont fait suite au Débarquement (cimetières, monuments mémoriaux, etc...). <p>Le bien proposé constitue une succession diversifiée de paysages culturels reliques évolutifs, au sens du témoignage laissé par l'événement du Débarquement, témoignage par la suite soumis à l'interaction de la nature et des hommes.</p> <p>Il témoigne particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des traces de la bataille sur les éléments défensifs, sur la destruction du bâti civil et sur la topographie des lieux (percées dans les cordons dunaires, création de routes, modifications dans la composition physico-chimique du sable des plages...); - des changements ultérieurs (recul du trait de côte...); - du paysage maritime et côtier unique créé par le port artificiel Winston Churchill ; - du champ archéologique subaquatique, que les nouvelles techniques d'imagerie numérique et de relevé des fonds marins permettent de bien appréhender.
ID #	5888
Name of property State Party	Cellular Jail, Andaman Islands India
Date of submission	2014
Recommended criteria	(iv)(vi)
Brief description	<p>Cellular Jail is situated on South Andaman Island, one of 572 islands forming Union Territory of Andaman and Nicobar Islands in India. Inhabited since 2000 years, the islands were occupied by Europeans in the middle of 18th century. Few years later, British established naval base and a penal settlement on Chatham Island which was later shifted Viper Island.</p> <p>The idea of establishing a permanent penal settlement in these islands was germinated in the minds of the British Rulers in 1857 to curb India's First War of Independence. A Committee of experts visited the islands for a survey in December 1857 and submitted a report to the Government in January 1858. The first batch of 200 convicts arrived on the island on 10th March 1858 under the overall charge of Dr. J. P. Walker.</p> <p>Though the First War of Independence was quelled, the flame for achieving freedom could not be suppressed. Soon, freedom fighters taking part in various movements including Wahabi Movement, Manipuri Revolt, and a large number of Burmese from Tharawadda against British rule were also deported to the penal punishment in the Andaman. The prisoners were initially kept in the open enclosures.</p> <p>As the time passed and the settlement grew in size, the authorities found it difficult to enforce strict discipline. A high security jail that could hold a large number in solitary confinement became necessary. A two-member committee headed by Sir Charles J. Lyall and Sir, A. S. Lethbridge visited Port Blair in 1890 and recommended the construction of penal facility near Port Blair. The construction of</p>

Cellular Jail building started in 1893 by the settlement order No.423 dated 13th September 1893. It was completed in 1905-06 using prisoners only as construction labour.

Cellular Jail is a massive three-storeyed structure with seven wings of unequal lengths, radiating from a central watch tower, shaped like spokes of a wheel. The architecture of Cellular Jail was conceptualized on the basis of 'Pennsylvania System or Separate System' theory in which separate confinement is necessary for each inmate for complete isolation from other inmates. No communication of any kind was possible between prisoners in the same or different wings. The design of Cellular Jail is heavily influenced by 'Panopticon' theory where radiating wings allowed a single guard to keep watch on all the prisoners from the central tower but without the prisoner being able to see him. Prisoners deported to Cellular Jail for long term imprisonment for opposing British rule in India included eminent political convicts; revolutionaries. Therefore, the Cellular Jail was designed to check exchange of ideas and to enhance the penal character of the settlement so that it could be considered as next to capital punishment.

The construction was carried out by the prisoners deported from the main land. Building material was brought in from Burma. The accommodation for the officers including Jailer and Assistant Jailors was provided within the building. The individual cells in the Jail are placed in one row along the 4' wide verandah running the whole length of every wing. Each cell measures 13 1/2 'x 7', secured by a heavy iron grill door with specially designed latch system. Confinement in the small cells gave this facility its name 'Cellular Jail'. About 20,000 cubic feet of local stone and 30,00,000 bricks made by prisoners were used to construct the jail. The infrastructure for hard labour such as Iron grills, chains, fetters, shackles, flogging stands, and oil mills was brought from England.

Other than isolation, the work quotas given to these prisoners were frequently impossible to complete within the time and the dire punishment followed for those who failed to meet them. Often punishment was inhuman. Torture and flogging were frequently resorted to on iron triangular frame, bar fetters, crossbar fetters and neck ring shackle, leg iron chains and gunny bag uniforms, unhygienic diet were other deterrents for those who refused to submit to the brutal wardens. No cells in the Cellular Jail had toilet facilities. The punishment varied from handcuffs for a week and fetters for six months to solitary confinement. Remoteness and terror of the facility gave it a name, 'Kala Pani' (Black waters).

Distressed prisoners in Cellular Jail frequently rebelled against the tyranny of the jail officials. Mass hunger strikes were resorted to especially between 1932 and 1937. The last strike began in July 1937 continued for 45 day. The strike was terminated only on the intervention of Mahatma Gandhi and Rabindra Nath Tagore. The Government decided to close down the penal settlement and all the political prisoners of Cellular Jail were repatriated to their respective states on mainland India by January 1938.

The Japanese occupied the Andaman and Nicobar Islands during World War II from 1942 to 1945. Netaji Subhash Chandra Bose visited Cellular Jail as Head of the Provisional Government of India on 29th December 1943. He called it, Indian Bastille.

The four out of original seven wings of the Jail had to be demolished after the damage during the earthquake in 1941. After Independence in 1947, many of the erstwhile political prisoners visited the islands. Their association - "Ex-Andaman Political Prisoner's Fraternity Circle" put up a proposal to preserve remaining three wings. Then, Cellular Jail was declared a National Memorial by the then Prime Minister of India on 11th February 1979.

ID #	5936
Name of property	Mamayev Kurgan Memorial Complex "To the Heroes of the Battle of Stalingrad"
State Party	Russian Federation
Date of submission	2014
Recommended criteria	(i)(iv)(vi)
Brief description	<p>Description</p> <p>Mamayev Kurgan Memorial complex "To the heroes of the Battle of Stalingrad" in Volgograd is a symbol of heroism and patriotism of the Soviet nation and a tribute to the memory of those who died in the great battle of the Volga river, the most significant land battle in the human history which became a turning point in the World War II.</p> <p>Due to its convenient location in the very centre of the city, Mamayev Kurgan held the key position in the defence of Stalingrad, and it is here where the construction</p>

of an enormous memorial complex started in the May of 1959, it being first presented on 15th October, 1967.

The Memorial complex "To the heroes of the Battle of Stalingrad" represents a unique formation with a total height of 820 meters from its foot to the top.

There is a flight of steps, ramps and squares with sculptural compositions leading to the top of the ensemble which tell us about the Battle of Stalingrad, ending with the Military Honour Hall, the Square of Sorrow and the war cemetery dedicated to the fallen.

The key element of the ensemble is a world famous sculpture "The Motherland Calls!", one of the most recognizable and artistic war monuments.
The main elements and components of the memorial complex:

Entry Square with an introductory composition "Memory of Generations"

The composition represents a huge high relief (17 m x 3 m x 0,75 m) consisting of 11 figures. A funeral procession goes towards Mamayev Kurgan to pay tribute to those who died.

Avenue of Lombardy Poplars

"Fight to the bitter!" Square with "Fight to the bitter!" Sculpture - the sculptural image of a soldier as if growing together with the land out of the great Russian river Volga personifying heroic defenders of the Volgian strength.

Symbolic Walls - the ruins of Stalingrad : The ruins of a huge building destroyed by long term shooting attacks, endless bombings, direct hits and bursts of fire.

Square of Heroes which comprises the wall as a spread banner saying: "With an iron wind blowing straight into their faces, they were still marching forward, and fear seized the enemy: were they people who were attacking? were they mortal at all?!" and six sculptural groups as if answering this question: The all of us were ordinary mortals". The first of the groups is inscribed: "We've stood out and defeated death!" The second one is dedicated to nurses. The third group is devoted to sea soldiers. The fourth of the groups commemorates the commanders of the Battle of Stalingrad. The fifth tells the story of saving the banner. The sixth group represents the victory at Stalingrad and the end of the great battle.

Monumental Relief exhibiting main episodes of the great battle: the attack of Soviet troops at Stalingrad, blockading of the fascists and their destruction, the victorious movement of Russian forces to the west, the selfless labour of workers of the fronts. Big Breast Wall which bears the monumental relief
Military Honour Hall

Square of Sorrow with the composition "Mother's sorrow".

Other stones are symbolic.

The first of the memorial stones was founded to the honour of an Unknown soldier with the inscription on it: "Your name is unknown. Your deed is immortal. Eternal glory".

The key monument "The Motherland Calls!"

The central element of the complex "The Motherland Calls!" is an allegorical statue of Motherland. It is the heart of the whole memorial.

Little collective grave

Those who had died defending, the main height of Russia - Mamayev Kurgan - are buried here.

Tank Turret on the plinth defines the place of the most violent fights during the Battle of Stalingrad.

Church of all the Saints

Military Memorial Cemetery of the Soviet soldiers fallen during the Battle of Stalingrad between 1942 and 1943 (west slope of Mamayev Kurgan). It consists of the Memorial Walls bearing 6480 surnames of warriors died in the Battle of Stalingrad.

Individual Reburials - here the gravestones are set bearing full names, dates of birth and death. Collective Graves - here unknown soldiers have been reburied.

ID #	5753
Name of property	Sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi
State Party	Rwanda
Date of submission	2012
Recommended criteria	(iii)(vi)
Brief description	<p>Situés respectivement à 35 km, 154 km, 161 km et 3 km du centre ville de Kigali, Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi dans leur ensemble sont des sites mémoriaux du génocide perpétré contre les tutsi entre avril et Juillet 1994 au Rwanda. Ces sites couvrent une superficie totale de 30.869 hectares.</p> <p>Outre les bâtiments dans lesquels sont exposés quelques restes de victimes et autres preuves matérielles du génocide : lances, machettes, gourdins, armes blanches et photos de certaines victimes, les sites regorgent également plusieurs tombes dans lesquelles sont inhumés dignement les corps de victimes tuées sur place et aux environs.</p> <p>Devenus parties intégrantes des sites mémoriaux, ces édifices avaient initialement d'autres fonctions, à part Bisesero et Gisozi construits pour cette fin.</p> <p>Nyamata : autrefois église catholique construite en 1980, cet édifice a été réduit en abattoir où plus de quarante cinq milles personnes qui y avaient cherché refuge ont toutes été massacrées pendant un jour. Après négociations, l'église catholique et le gouvernement rwandais l'ont transformé en mémorial représentatif d'autres églises dans lesquelles sont mortes les victimes du génocide perpétré contre les Tutsi. Le site est composé notamment de la chapelle proprement dite dans laquelle sont exposés les habits que portaient les victimes, les outils utilisés par les génocidaires: machettes, lances, couteaux ainsi que les chapelets que portaient les innocents fidèles de ladite chapelle.</p> <p>Étant donné qu'un grand nombre de victimes fut massacré à l'intérieur de l'église, son auditorium est une exposition d'outils divers et sa cave est transformée en une grande exposition de restes humains conservés dans des vitres.</p> <p>Dans les enceintes de l'église on y observe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux tombes communes et une cave d'exposition des restes humains, en souvenir des personnes torturées et tuées à l'extérieur de la chapelle ; - deux pierres tombales sur lesquelles sont transcrits quelques noms de victimes qui y sont inhumées; - la tombe de Tonia LOCATELLI, une fille italienne venue au Rwanda avec des volontaires laïcs rattachés aux sœurs hospitalières suisses de sainte Marthe, en 1970, elle s'était illustrée dans les œuvres caritatives à Nyamata. Elle a été tuée le 09 mars 1992 lorsqu'elle tentait de sauver les tutsi qui avaient cherché refuge chez elle, lors de massacres survenus dans cette région de l'Est du pays. En 2010, cette religieuse a été honorée d'une médaille par le Président de la République lors de la journée nationale de libération célébrée tous les quatre juillet de chaque année. Sa tombe qui est dans les enceintes du site existe avant avril 1994. <p>Murambi : construit en 1990 pour devenir un complexe scolaire technique, Murambi était devenu un lieu de persécution où entre 45 et 50 milles personnes habitant la colline et ses environs, toutes appelées et sensibilisées par les autorités locales et les ex-forces armées rwandaises à s'y regrouper sous prétexte de garantir leur sécurité, furent effroyablement massacrées.</p> <p>Devenu un mémorial, ce complexe de douze locaux de six portes chacun auxquels s'ajoutent leurs annexes sont tous devenus des lieux d'exposition de restes humains et d'objets utilisés par les génocidaires ainsi que quelques éléments d'identification des victimes. Les huit tombes dans lesquelles sont dignement inhumées les victimes de Murambi font parties intégrantes du site.</p> <p>C'est également sur cette colline de Murambi qu'était basé l'état major de l'armée française intervenue au Rwanda en 1994 dans ce qu'on avait appelé l'Opération Turquoise.</p> <p>Bisesero : appelé aussi mémorial de résistance, Bisesero fut construit en 1998 pour conserver l'histoire générale du génocide des Tutsi de la région, la résistance et le refus aux massacres commis contre eux. Outre l'histoire expliquée à travers la position de la colline, c'est-à-dire, de bas où vivaient les victimes vers le sommet où elles s'étaient enfuies, le site est une colline de 32% de déclivité couvertes d'une forêt à ses abords sur laquelle est construits trois maisons à trois chambres chacune soit un total de neuf chambres, symbole de neuf anciennes communes de la Préfecture de Kibuye. Ces maisons qui servent d'exposition de preuves du génocide sont liées l'une à l'autre par un total d'escaliers de 285.71 mètres de longueur jusqu'à la déclinaison de la colline où se trouvent les sept tombes dans lesquelles sont inhumées près de cinquante milles victimes du génocide commis contre les Tutsi en 1994.</p> <p>Ces escaliers qui se resserrent au fur et à mesure que l'on monte la colline font</p>

référence aux milliers de personnes qui ont mené la résistance contre les tueries mais ne tinrent pas aux forces du génocide à cause de l'épuisement, de la souffrance et surtout de manque de moyens d'auto défense vis-à-vis aux génocidaires minutieusement formés et armés.

L'entassement de milliers de pierres au bas de la colline autour desquelles sont enfoncées neuf lances, principales armes traditionnelles avec lesquelles se défendaient les victimes se font remarquer tout juste à l'entrée du site et tous font parties intégrantes du site et de son histoire.

Gisozi : ce complexe mémorial construit en 1999 est le plus grand site du pays quant à la taille de victimes qui y sont inhumées: trois cent milles victimes retrouvées jonchées dans les rues de Kigali et ses abords, abandonnées dans leurs maisons, jetées morts ou vivants dans des fosses communes, jetées dans des rivières et rejetées sur les rives de celles-ci par les eaux une fois morts.

Ce complexe mémorial contient une grande exposition permanente qui trace l'histoire générale du Rwanda, depuis sa formation au 11ème siècle jusqu'à sa sombre période de l'extermination d'une partie de sa population, les Tutsi, en 1994. Une partie de l'exposition décrit les témoignages de la planification et l'exécution du génocide, ses tristes conséquences ainsi que le processus de l'unité et la réconciliation nationale entre ses filles et fils. Les objets individuels de victimes ainsi que différents types d'armes utilisées y sont également exposés.

Outre l'histoire du génocide rwandais qui est décrite depuis sa planification et sa systématique exécution, on y retrouve aussi une exposition comparative des génocides : arménien, juif, cambodgien et serbe.

A côté de quelques 14 tombes communes dans lesquelles sont ensevelies les 300 000 personnes, un grand mur de mémoire sur lequel 2000 noms signalés par les rescapés et leurs voisins y sont transcrits. La liste reste cependant ouverte pour l'identification d'autres victimes.

Ce complexe mémorial de Gisozi a pour composante également, un centre de documentation sur le génocide au profit des chercheurs locaux et internationaux, un jardin de mémoire et un musée café.

ID #	6077
Name of property	The Walk of Peace from the Alps to the Adriatic – Heritage of the First World War
State Party	Slovenia
Date of submission	2016
Recommended criteria	(ii) (vi)
Brief description	<p>The Walk of Peace is a particular route of peace and commemoration and a genuine memorial landscape in a unique dialogue with protected natural environment, of which it has become an integral part. It represents an outstanding cultural and social environment and narrate the (hi)stories of the past hundred years, respecting the individual, intimate as well as collective experience. It creates a new transnational identity with respect to every singularity of its components. The international character of the conflict has turned into the transnational nature of the Walk of Peace.</p> <p>Some sites have already been declared monuments of national importance, all are entered in the National Heritage Registry,. The military cemeteries are protected by the War Grave Sites Act. Several institutions on the state, regional and local levels take care of maintaining the material remains on the sites and make them talk to a visitor. The Kobarid Museum and the “Walks of Peace in the Soča Region Foundation” take care of preserving the historical heritage of the Isonzo Front and presenting it for study-, tourist- and educational purposes.</p> <p>The Walk of Peace constitutes a historical and remembrance route that connects cultural heritage on the sites of the First World War from the Alps to the Adriatic. The component parts are chosen with a clear vision to express through different aspects connected to the physical heritage a unified, common and unique narrative of war and peace.</p> <p>Criterion (ii): The material heritage of the Walk of Peace is still nowadays the tangible witness of human aspiration to find humanity in the most brutal conditions of the war, when an unprecedented scale of destruction and violence also triggered an enormous scale of human effort to worship and commemorate the dead comrades and to pave the way for a peaceful future.</p> <p>From the strategic point of view the front line, which is a route of peace and mutual respect today, represents a unique military exertion in the mountain warfare and on the harsh karst terrain. The material imprints of the First World War (trenches, shelters, remains of buildings, etc.) are still present everywhere and, thanks to the conservation and preservation processes, have become an integral part of the</p>

landscape in the region both in physical and spiritual sense.

The wooden Russian Orthodox chapel on the steep slope in the Alps, or the picturesque, yet heart-breaking Memorial Church of the Holy Spirit at Javorca plateau, reflect the survivors' inner urge to construct timeless memorials to their dead comrades. The two shrines preserved the tradition in style and materials, each of its original space and society.

More than 45 well preserved and regularly maintained military cemeteries in the Isonzo valley are part of the funerary tradition of the First World War. They contain individual tombs, mainly with crosses as headstones, on which soldiers' names, when known, are inscribed. A new manner of worshipping the dead emerged during the First World War when soldiers expressed their wish to make a closure with the dead companions and with the war itself.

The cultural heritage is represented by charnel houses, memorial plaques, cemeteries and caves which are material witnesses of war technology and architecture as well as of different religious traditions. They have survived the traumatic century of wars, displacements, destructions and political changes, and have been well preserved until today and also respected by the state authorities, civil societies and local population and administration.

The Walk of Peace stretches across three national- and natural zones, thus bridging different cultures, identities, and traditions. The memorial landscape of the Walk of Peace marks the turbulent past that turned into a good practice of effective collaboration, mutual respect and awareness of the shared-, not separate or dividing history of the past hundred years. It represents a serious reflection about the contemporary societies, about the importance of peace promotion being a joint effort of neighbouring states that share the region of the former frontiers and barriers between cultural traditions, identities, which eventually culminated in violent conflicts.

ID #	5911
Name of property	Çanakkale (Dardanelles) and Gelibolu (Gallipoli) Battles Zones in the First World War
State Party	Turkey
Date of submission	2014
Recommended criteria	(vi)
Brief description	<p>The Gallipoli Campaign also known as the Dardanelles Campaign was a First World War campaign that took place on the Gallipoli Peninsula in the Ottoman Empire between 25 April 1915 and 9 January 1916.</p> <p>The Peninsula forms the northern bank of the Dardanelles, a strait that provides a sea route to what was then the Russian Empire, one of the Allied powers during the war. Intending to secure it, Russia's allies Britain and France launched a naval attack followed by an amphibious landing on the Peninsula with the eventual aim of capturing the Ottoman capital of Istanbul. The naval attack was repelled and, after eight months fighting, with many casualties on both sides, the land campaign also failed and the invasion force was withdrawn to Egypt.</p> <p>Gallipoli Peninsula National Historical Park established in 1973 and included in the UN List of National Parks and Protected Areas, covers 33.000 hectares (330 km²) at the southern end of the Gallipoli Peninsula on the European side of the Dardanelles. The Peninsula, a thin (5 km wide at its narrowest) and 80 km long finger of land, juts into the northwest Aegean Sea to form the southeastern extremity of the European continent. It is surrounded on the northwest by the Gulf of Saros, one of the least polluted corners of the Aegean Sea, and the east by the Dardanelles, a 70 km natural channel connecting the Aegean Sea and Sea of Marmara.</p> <p>The Gallipoli Peninsula, with its unique geographic setting enriched by a beautiful coast line, undulating terrain and diverse scenery, reveals interaction and continuity between different cultural zones and displays non-interrupted settlement from the Neolithic Age on. The dramatic history of the area suggests the "bridge and barrier" predicament of the Peninsula. A bridge-head and a meeting place for different cultures over the centuries, the Peninsula also barred or deterred those in pursuit of territorial expansion. Controlling the Dardanelles, an inevitable channel connecting major inner-seas, it witnessed dense maritime trade flows and took its share. By the same token, it always remained a major concern of military strategy and a site of wars across the ages.</p> <p>Included in the Park are the sites of famous First World War Dardanelles naval and Gallipoli Peninsula land battles. The Park holds an extensive range of sunken ships, guns, trenches, forts, bastions and a myriad of other war related artefacts together with Turkish, Australian, New Zealand, English and French war graves</p>

and memorials.

The battlefields, war graves, monuments, and war related artefacts are registered as "historical sites and objects". They should be conserved and their integrity must be retained.
